Nom: Duraki	
Prénom: Halabe	
Numéro national : 88 63 24 492 75	
Adresse: Rue F. Van Cutseur, Ho Myo Evere	
1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) <sup>1</sup>	
MANDATS	
Echovne	
<u>FONCTIONS</u>	
FONCTIONS DÉRIVÉES	
Promino de l'ASEL To cohe e sociale d'Ebbe , Vice-trevolente del tribulo, a tres	•
" au rein de la STRI "Trisnet Déléquée du CC au sein del 45 BI "TrisVe	OUA n
merbro de le comité de gestion de la Bib Dr. 2. Rolland.	
Déléguée du cc, entent que membre du comité de gestion de la Bibne H. Teirel	will
hentre suppléante de la Comisse communale de l'occuel.	
Paradente de l'ASPL "So fermate, membre de divitales Aprilis de la lu	30
<sup>1</sup> y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu	

2. Rémunérations et avantages de toute nature <sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5 <sup>3</sup> et 7 de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 <sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
Echourne.	60 976,84 t/ mut
	an
*	
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
	Section 1 Section 2 Sectio
The state of the s	NTRE INGEK.
The state of the s	2 6 SEP. 2023
	* # \$ .

- 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
- 2. d'un mandat exécutif ;
- 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
- 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
- 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
- 6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> électives ou non

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5 ème tiret de l'article 3, § 1 er 5, et les rémunérations <sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) <sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8

PARALLAMENT AT TONIC EVEROUSE FOR STORIC FORMS AT A		BACRITARITS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5ème tiret		MONTANTS
FILSB		15521135€/bu
PMSB		1182, 20E
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)		MONTANTS
REMONERATIONS EXERCICE ACTIVITES IIILETA DI		MONTANTS
	2	
	P E	
aità <u>Evere</u>	le 237 = 9/	23
	•	
ombre d'annexes :		E 14 F7
	manufacture of the second of t	AND THE STATE

Nombre d'annexes :	
ignature	ENTRE INGER

2 6 SEP. 2023

- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

<sup>-</sup> pas de rémunérations ;

<sup>-</sup> plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.